

Toutes éditions

Les pêcheurs plaisanciers taclent les « pros »

Ils accusent les chalutiers de capturer les bars sur les frayères et réclament des méthodes de pêche plus douces.

« Stop ! » Trop c'est trop pour Jean Kiffer, le président de la [fédération] nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. « Les professionnels veulent nous imposer des contraintes supplémentaires comme des quotas de prises journaliers alors que nous avons déjà fait beaucoup d'efforts avec le marquage du poisson, la déclaration par Internet auprès du ministère de tout pêcheur plaisancier, et l'augmentation de la taille minimale des poissons capturés, explique-t-il. Pendant ce temps, des chalutiers pélagiques continuent à détruire la ressource en capturant les bars lorsqu'ils se regroupent en période de frai. » Jean Kiffer prône des méthodes de pêche douces à la ligne pour plusieurs espèces

comme le bar, la daurade ou le lieu jaune. « 100 EUR le bar ». Jean Kiffer évalue à 100 EUR chaque prise de bar par un pêcheur plaisancier. « Ce prix intègre le coût du bateau, la place au port, la facture de gazole, les cotisations, détaille Jean Kiffer. La fédération des pêcheurs plaisanciers est par exemple l'un des contributeurs du conservatoire du littoral. » Il estime que les pêcheurs plaisanciers génèrent « près de 2 milliards d'euros d'activité économique et entre 60 000 et 100 000 emplois: des gestionnaires de port aux constructeurs en passant par les fabricants de leurres et les shipchandlers ». Jean Kiffer met les 100 EUR du bar « de loisir » face « aux 5 à 6 EUR le kilo de bar que les pêcheurs de chalutiers pélagiques obtiennent péniblement ». Il préfère de loin le bar de ligne des pêcheurs professionnels et rappelle

au passage « que les États-Unis, l'Irlande et la Grande-Bretagne interdisent la pêche du bar au chalut près de leurs côtes. » « Un ministère de la Mer ». La fédération des pêcheurs plaisanciers plaide pour le retour d'un ministère de la Mer « ou au moins d'un secrétariat d'État. Pour l'instant, regrette Jean Kiffer, nous avons affaire à divers interlocuteurs dans des instances interministérielles plus promptes à défendre leur pré carré que l'intérêt général. » Jean-Paul LOUÉDOC.